

Transmissions et renouvellement : comment pérenniser les entreprises du livre ?

Transmissions et renouvellement : comment pérenniser les entreprises du livre ?

Revue *Bibliodiversité*

Paris, Éditions Double ponctuation / Alliance internationale des éditeurs indépendants, mars 2023

ISBN 978-2-490855-50-6

André-Pierre Syren

Conservateur général des bibliothèques

Créé à la fin des années 1990 par des éditeurs chiliens afin de promouvoir les éditeurs indépendants comme rouages essentiels des libertés démocratiques, le terme « bibliodiversité » a été rapidement traduit à travers le monde en diverses langues. Une association *ad hoc* est fondée à Paris en 2002, dont le nom évolue en 2008 puis à nouveau en 2024 pour devenir l'Alliance internationale de l'édition indépendante¹. Elle publie depuis 2011 une revue irrégulomadaire en numéros thématiques, les trois premiers en anglais puis, à partir de février 2016, en français (et résumés en anglais) avec un fascicule intitulé *Édition et engagement : d'autres façons d'être éditeur ?* coordonné par Sophie Noël, par ailleurs autrice aux Presses de l'Esssib d'un livre sur *L'édition indépendante critique* (2012, rééd. 2021). Après d'autres évolutions, la revue, dont cette livraison constitue le 10^e opus, non numéroté, s'intitule désormais *Bibliodiversité : les mutations du livre et de l'écrit* (ISSN 2824-9968), en voici la synthèse.

Originellement surtout composée d'articles universitaires, *Bibliodiversité* inclut désormais de nombreux récits d'expérience. Ce foisonnant volume, consacré à la transmission de maisons d'édition et de librairies, en est l'illustration à travers 17 contributions, dont deux tiers consacrés à l'édition ; l'Agence régionale du livre Provence-Alpes-Côte-d'Azur contribue par un dossier administratif pratique intitulé « Créer, reprendre, transmettre une librairie ». Le sommaire s'efforce de brasser les types d'entreprises, pour la plupart fondées à la fin du XX^e siècle, les cas étudiés ressortissent majoritairement de la culture latine et méditerranéenne, au sens large, à majorité

francophone et ibérophone ; une maison sud-africaine, Modjaji, est à signaler. On distingue deux ensembles qui ne sont pas tant de nature, librairies ou maisons d'édition, que de gabarit et d'ancienneté, en-deçà et au-delà de la traditionnelle « chaîne du livre ».

Les représentants des deux professions insistent peu ou prou sur leur position sociale contrastée, économiquement tendue, mais valorisée sur le plan symbolique. Tous les récits font état des valeurs et de l'engagement qui ont présidé à la naissance des entreprises, du prosélytisme catholique initial des éditions du Seuil à la défense de la culture féministe et de lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) de la librairie parisienne Violette & Co. Les maisons d'édition retenues s'attachent à fonder leur action sur la reconnaissance d'une identité culturelle spécifique et « locale » : basque pour Txalaparta, africaine pour Akoma Mba au Cameroun ou Éburnie en Côte-d'Ivoire, uruguayenne pour Triice, algérienne pour Barzakh. Un tel ancrage n'interdit pas de défendre la spécificité du « melting-pot » de certains pays : éditions Modjaji en Afrique du Sud, éditions Pallas au Brésil où une loi de 2003 rend obligatoire l'étude des civilisations africaines et afro-brésiliennes dès le primaire. On observe toutefois que le discours politique se fonde le plus souvent sur (et s'arrête à) la décolonisation, même si des thèmes plus sociétaux apparaissent, comme le féminisme (Modjaji) ou l'écologie (Cameroun), celle-ci étant même la raison d'être des éditions Écosociété (Québec).

Philippe Goffe (librairie Graffiti, Belgique) évoque une autre forme d'engagement de son métier défini en « sport de combat » ; il reprend l'expression de « portrait du libraire en chien », à l'instar de Diogène aboyant après la population athénienne pour la

1 <https://www.alliance-editeurs.org/>

soustraire à la léthargie des habitudes. Pour lui, « *les valeurs d'une librairie sont difficiles à transmettre, elles appartiennent plutôt à la mémoire collective de la librairie, par nature attachée à des personnes (...)* On ne peut charger la besace du repreneur en lui demandant d'assurer la parfaite continuité de pensée ». Cependant, au moment de vendre Violette & Co, ses fondatrices ont sondé les connaissances féministes et lesbiennes des candidates ; le collectif des repreneuses, grâce à du crowdfunding, a gardé l'esprit en ajoutant sa patte graphique... et un espace café. Il faut du tempérament pour se lancer dans l'industrie du livre car, comme le dit l'éditeur de Txalaparta, « *un révolutionnaire qui ne fait rien finit par ressembler à un curé* ». Mais cette énergie semble faire défaut à la jeunesse, selon la responsable des éditions Éburnie qui cherche des solutions pour ne pas vendre cette « *partie du patrimoine culturel ivoirien* » à de grands groupes étrangers. Et la reprise en interne, par du personnel, qui semble spontanément envisageable, n'est pas toujours assurée, ni en librairie (Graffiti), ni en édition (Triice).

Dans leur contribution collective « *Reprenre une librairie, l'exigeant pari de la continuité* », David Piovesan, Mathilde Rimaud et Olivier Thuillas retracent le développement du soutien à la librairie dans les politiques publiques françaises. Celui-ci est récent car les priorités ministérielles ont été, dans l'ordre, patrimoine, création et démocratisation, notamment par la construction de bibliothèques. L'élément déclencheur, alors qu'apparaissent les structures régionales pour le livre et la lecture, est la création en 1988 de l'Association pour le développement de la librairie de création (ADELC), à l'initiative de Jérôme Lindon, qui contribue au financement de librairies sur le double positionnement de leurs fonctions commerciales et militantes. Les aides de l'État en faveur des librairies indépendantes existent à partir de 1993 ; la loi sur le « *droit de prêt* » de 2003, en limitant les rabais consentis aux bibliothèques, évite les concurrences excessives sur ce marché. En 2009, la création du label Librairie indépendante de référence (LIR), permet l'exonération des librairies de la contribution économique territoriale (CET, précédemment taxe professionnelle) après décision des collectivités concernées. Le Centre national du livre accorde des prêts à taux zéro depuis 2012 ; le dispositif est renforcé en 2013 par le plan dit « *Filipetti* » via l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) et enfin, en 2021, par la loi « *Darcos* » qui permet aux collectivités de subventionner les librairies indépendantes de leur territoire. Les auteurs rappellent que, si l'économie de l'édition se joue à Paris, son chiffre d'affaires se trouve en majorité dans les villes de taille moyenne et grande.

La France est habituée à la fixation du prix (presque) unique du livre depuis 1981, les témoignages permettent de réaliser l'importance de tels

dispositifs législatifs, le prix du livre n'étant par exemple encadré en Belgique que depuis 2017. Au Québec, la loi 51 de 1971 fait de la propriété canadienne à 100 % une condition d'agrément et, par conséquent, d'accès aux aides financières gouvernementales. Les éditions Modjaji ont choisi un statut équivalent à la SARL, peu éligible aux dons, mais qui l'est devenu à la TVA, quasiment sans espoir de retour à la situation antérieure, en raison d'un seul titre à succès sur un exercice comptable. La Grèce disposait d'un Centre national du livre, fermé en 2013, avant de connaître la suppression du prix unique du livre entre 2014 et 2018 ; elle reste depuis le seul pays d'Europe à ne pas disposer d'un plan stratégique national de promotion du livre et de la lecture. Encore plus amont, il faut disposer de structures de formation pour les métiers du livre, dont l'absence est déplorée en Algérie et au Cameroun. Au final, le bilan des rédacteurs est mitigé, les éditions Triice ferment, ce qu'envisage aussi Modjaji après que sa fondatrice n'a cessé de faire appel à ses proches pour renflouer l'entreprise, tandis que Barzakh investit dans la communication et les réseaux sociaux pour maintenir l'affaire.

Au croisement des propos, le lecteur pêche des informations sur la culture du livre qui font écho au monde des bibliothèques : avoir un stock âgé de plus de deux ans passait pour certains libraires comme une richesse (profondeur du fonds), alors que c'est regardé aujourd'hui plutôt comme un signe de mauvaise gestion. Plus anecdotique, tous les livres doivent désormais être massicotés : d'une part, les processus de production sont totalement intégrés, en extraire des exemplaires non coupés représenterait un coût supplémentaire, mais encore Corti s'est vu retourner des exemplaires jugés défectueux par des chaînes de librairie...

Paradoxalement, alors que le nombre de nouvelles maisons d'édition chute depuis les années 2000, comme le souligne Étienne Gaillard dans l'introduction, il n'y a jamais eu en France autant de projets de création et de reprise de librairies (336 entre 2019 et 2022), dont 50 % d'entreprises assez jeunes (moins de vingt ans), ce qui est signe d'un fort turn-over. Pour les plus jeunes, le site web semble une extension naturelle (l'exemple grec donne toutefois une solution provisoire, seulement activée pendant la pandémie de Covid-19), de même que les réseaux sociaux, mais ce n'est pas le cas pour les libraires anciennement installés, dont le magasin a tendance à vieillir sans rénovation depuis l'ouverture, ce qui complique la revente.

Sans qu'il y ait trop besoin d'y insister, ce petit volume prouve donc la précarité des entreprises indépendantes dans la chaîne économique du livre, chaîne dont les extrémités traditionnelles sont elles-mêmes désormais mises en tension, comme le souligne Bertrand Legendre dans une lumineuse

contribution finale. Pour lui, « rien ne permet d'affirmer aujourd'hui que les technologies numériques ont participé au renouveau de la filière. En revanche, les réseaux sociaux ont pris beaucoup d'importance dans la promotion des ouvrages ou dans l'évaluation d'un auteur ou d'une autrice, alors que certains secteurs éditoriaux, comme l'éducatif, utilisent de plus en plus de technologies exogènes au monde du livre pour se renouveler et se maintenir dans le marché de l'éducation. » S'il distingue les prestataires d'autopublication à la demande, qui ne font qu'imprimer, laissant à l'auteur la charge d'assurer sa diffusion, de l'autoédition (que pratiquent d'ailleurs les éditions Modjaji qui ont créé une seconde marque, Hands-On Books, financée par les auteurs), il relève néanmoins qu'aux États-Unis, il y a eu quatre fois plus de créations d'ISBN en 2016 qu'en 2008 « dans le même temps, un certain discours s'est développé selon lequel la relation auteur-lecteur pourrait s'épanouir dans un processus de désintermédiation » en faisant l'économie des éditeurs et des libraires...

Il souligne également un autre paradoxe : on observe (en France) la professionnalisation accrue de petits acteurs indépendants qui assurent une large part du risque éditorial « dans une offre toujours plus fortement marquée par les standards internationaux », mais ces acteurs ont besoin de s'adosser aux logiques industrielles de la distribution, « toutes les maisons qui ont réussi à se faire une place significative sur le marché du livre ont, dès le début, confié leur commercialisation à l'un ou l'autre des grands groupes ». Et parfois, les éditeurs cités l'évoquent bon gré mal gré, en intégrant ces grands groupes éditoriaux... Ce que montre en particulier l'étude d'Hervé Serry sur les éditions du Seuil, rachetées par

La Martinière (lui-même ensuite intégré au groupe Média Participations), non sans que les cadres aient été accusés de vendre l'âme de la maison contre de substantiels bénéfices. Bertrand Legendre conclut : « nous ne sommes d'évidence plus dans le schéma traditionnel qui fédère et organise une chaîne auteurs, éditeurs, libraires et autres circuits de vente et lecteurs, mais bien dans un contexte marqué par des stratégies inter-filières », cela dément la « mort du livre » mais accuse la part prépondérante prise par des entreprises technologiques étrangères à la filière.

Et les bibliothèques dans tout ça ? Eh bien, si elles existent, nul n'en parle... au moins dans cette livraison. On relève cependant qu'une autre organisation, la Fédération des éditions indépendantes, organise fin février 2025 ses deuxièmes « Assises de l'édition indépendante »² sur le même thème de la transmission, en invitant quelques acteurs communs au numéro de *Bibliodiversité* mais aussi, miracle, un bibliothécaire : Jean-Rémi François, directeur de la bibliothèque départementale des Ardennes et par ailleurs coordinateur de la 56^e « Boîte à outils » aux Presses de l'Enssib, *Réinventer la bibliothèque hors les murs. Accessibilité, droits culturels*. Il interviendra sur la question « Comment valoriser l'édition indépendante en médiathèque ? » alors que la loi « Robert » impose aux bibliothèques un devoir de représentation dépassant les demandes explicites du public et un encouragement à une plus grande diversité dans les collections. Transmission et renouvellement des collections, n'y aurait-il pas là un beau sujet vraiment interprofessionnel ? ●

2 <https://www.fedei.fr/index.php/assises-nationales/>